

Département des Hautes-Alpes

Commune de SIGOYER

Procès-verbal de séance du conseil municipal **Lundi 27 juin 2016**

Convocation du 17 juin 2016

L'an deux mille seize, le 27 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice Ricard, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : **RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, AMOURIQ Jérôme, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, MEUNIER Michel, PARA-AUBERT Monique, SIEGEL Bernard, TOURRES Guy,**

Absents excusés représentés :

GREGOIRE Thierry représenté par TOURRES Guy
BOLGER Michelle représentée par PARA-AUBERT Monique

Absents : néant

Secrétaire de séance : **ALLAIN-LAUNAY Matthieu**

Présents : 12 Votants : 14

Ordre du jour :

- Avis sur l'arrêté préfectoral du périmètre de la future communauté d'agglomération
- Convention avec le relais assistantes maternelles (RAM) de Veynes
- Arrêt du programme voirie 2016
- Point sur les chantiers et études en cours
- Etude de programmation et urbanisme
- Questions diverses

Le maire remercie les membres présents et ouvre la séance par une demande d'ajout du vote d'une motion de solidarité aux éleveurs à cet ordre du jour. Cette proposition ne rencontrant aucune opposition est acceptée.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2016, modifié selon la remarque faite par Mathieu Allain-Launay à propos des suffrages exprimés en ce qui concerne l'étude de faisabilité de la plateforme de méthanisation, est validé à l'unanimité.

▪ Avis sur l'arrêté préfectoral du périmètre de la future communauté d'agglomération :

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral portant sur le périmètre de la nouvelle agglomération gapençaise. Il est sans changement par rapport à ce qui avait déjà été présenté au conseil municipal. La commune de Sigoyer, comme les autres communes de la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette ainsi que les communes de Claret et Lettret, entre dans l'agglomération gapençaise le 1^{er} janvier 2017.

L'actuelle agglomération a donné un avis défavorable à cet arrêté.

La Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet peut passer outre les avis défavorables. Il propose que la commune ne délibère pas ce qui reviendrait à donner un accord tacite sans marquer pour autant de volontarisme vis-à-vis de cette fusion étant donné l'avis défavorable émis par l'actuelle agglomération.

Mathieu Allain-Launay redit qu'il est favorable à ce projet tant la commune est naturellement incluse dans le bassin de vie de Gap. Cette adhésion, faite pour durer, va bien au-delà des problèmes de personnes qui font que le fonctionnement de la future agglomération élargie semble, pour l'instant très difficile. Il souhaite donc affirmer clairement, par un vote, son adhésion.

Michel Meunier est favorable au projet mais s'inquiète de l'avenir des salariés de la CCTB qui, à 6 mois de la fusion, ne savent rien de leur avenir. Il souhaite émettre une réserve à ce sujet et que nous demandions une médiation de l'Etat pour que les discussions préalables à la fusion s'engagent avant le 1^{er} janvier 2017 entre l'agglomération et les nouveaux entrants. Peter Brandon ne souhaite pas émettre d'avis.

Après en avoir débattu, le Conseil :

- Donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral
- Réitère les réserves qu'il avait formulées lors de sa séance du 26 novembre 2015
- Demande une médiation de l'Etat pour que les indispensables discussions préalables à la fusion s'engagent avant le 1^{er} janvier 2017 entre l'agglomération et les nouveaux entrants.

Voix pour : 12 Voix contre : 2 Abstention : 0

▪ **Convention avec le relais assistantes maternelles (RAM) de Veynes :**

Monsieur le Maire rappelle l'avis antérieur favorable du conseil municipal quant à l'adhésion de la commune à un réseau d'assistantes maternelles. La commune s'est donc rapprochée du centre social Emile Meurier de Veynes qui lui a proposé une convention pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Voix pour : 13 Voix contre : 1 Abstention : 0

▪ **Arrêt du programme voirie 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait préalablement décidé de la réfection de la route du bas Villard entre les Courtès et le premier pont. Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 7 000 € à la commune pour ces travaux.

Par ailleurs, à titre exceptionnel, le même Conseil Départemental a attribué une subvention de 4 000 € à la commune pour un programme d'entretien de la voirie rurale. Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme à la réfection du chemin rural n°7 (CR de Grosjean) .

Ces travaux de voirie, d'un montant de 30 300 € (dont 11 000 € de subventions), seront complétés, comme cela avait déjà été décidé, par le revêtement de la voie piétonne reliant le quartier des Vincents au village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le programme de voirie 2016
- autorise le maire à signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires à l'exécution de cette opération et à ordonnancer les dépenses.

▪ **Point sur les chantiers et études en cours :**

Eau (réservoirs) :

Les travaux sur les réservoirs ont commencé et se déroulent normalement même si l'entreprise a légèrement ralenti son rythme de travail la semaine dernière. Le test d'étanchéité du réservoir des Auriols et de ses nouveaux équipements sera réalisé pendant le prochain week-end. Il en sera de même pour le réservoir des Bonnets la semaine suivante.

A l'occasion de cette discussion, Monique Para-Aubert fait part de l'émission de radio qu'elle a entendue faisant état d'une eau non potable à Sigoyer. Monsieur le Maire précise que ces allégations sont fausses puisque les dernières analyses d'eau sont toutes conformes et que le programme de désinfection annuel des réservoirs est en cours normalement. Il reste à désinfecter le réservoir Garnier (Au-delà du pont) et les réservoirs en cours de travaux aux Auriols et aux Bonnets.

Mathieu Allain-Launay demande, compte tenu de l'obstruction connue du drain d'une des sources d'Au delà du pont par des racines d'arbres, que la canalisation de maillage de ce quartier avec le village soit désinfectée dès maintenant et mise en service. Les travaux sur les réservoirs des Auriols et des Bonnets entraînant à une fourniture d'eau à flux tendu, cette opération est programmée une fois les réservoirs à nouveau opérationnels et plein pour disposer d'une réserve d'eau suffisante au rinçage de cette canalisation.

Eau (canalisations le Villard) :

Les travaux commencent la semaine prochaine. Le tracé a été légèrement modifié pour tenir compte des remarques d'un riverain. Guy Tourrès suggère que ce type de travaux qui impliquent une intervention sur des propriétés privées, soient précédés d'une réunion des riverains pour les informer préalablement et éviter les remarques de dernières minutes. Monsieur le Maire acquiesce.

Eau (traitement Ultra Violet au col des Guérins) :

A l'occasion des travaux sur les réservoirs, l'entreprise SOPEI et CLAIE (maître d'œuvre), préparent un devis et le dossier de demande d'autorisation pour la pose d'un dispositif de traitement de l'eau aux ultra violets en amont des premières habitations du col.

DICRIM - PCS :

Une première version du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été proposée à la mairie. Après amendement ce document devrait être finalisé à la fin du mois.

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS), la commune réalisera un recensement de toutes les personnes actives ou retraitées ayant une compétence dans le domaine de la santé.

Toilettes au col des Guérins :

Les travaux sont en bonne voie, la cabine commandée doit être livrée en fin de semaine ce qui laisse augurer d'une inauguration possible d'ici 10 jours. Michel Meunier se propose d'en assumer l'ordonnancement.

Panneaux d'identification des rues :

Ils sont en mairie. Compte tenu du plan de charge des employés communaux leur pose ne peut pas intervenir avant le mois d'août. André Garcin demande des volontaires pour participer à ce travail.

Il reste à finaliser le système de numérotation des habitations dont le principe est déjà bien dégrossi.

Méthanisation :

Les demandes de financement de l'étude de faisabilité ont été transmises à l'ADEME et au Conseil Régional. Les techniciens de ces deux organismes se sont concertés et proposent

de prendre en charge l'étude à hauteur de 80 % de la dépense (40% ADEME, 40% Conseil Régional). Le Conseil Régional ne délibèrera sur notre demande qu'en octobre mais il est possible de commencer l'étude depuis début juin (30 jours après la date de réception de notre demande). L'ADEME doit valider sa subvention d'ici à la fin du mois.

Compte tenu des certitudes que nous avons d'un financement à hauteur de nos attentes, Monsieur le Maire propose que nous lancions dès que possible la procédure de sélection d'un bureau d'étude. Il précise également que le SCOT, au titre de la transition énergétique, a reçu une subvention de 500 000 €. Le projet de méthanisation de Sigoyer pourrait bénéficier d'une partie de cette somme.

▪ **Etude de programmation et urbanisme :**

De multiples réunions ont ponctué le travail de Cyclades sur l'aménagement du village et du col des Guérins. Ceci permet de dégager les points d'accord suivants dans leurs propositions en vue d'une estimation plus précise :

Le village :

Place du village :

- limitation de la circulation automobile courante au droit du puits,
- création d'un parvis entre l'église et l'école,
- traitement à minima de l'espace après le parvis, matérialisation des emplacements de stationnement pour les résidents et la desserte de l'école, la cantine, la bibliothèque, l'approvisionnement gaz.....et les services de secours et d'incendie,
- remise aux normes de la rampe d'accès à la bibliothèque et traitement de surface pour en garantir la pérennité,
- création d'un accès à l'école soit en passant derrière la mairie soit en réaménageant la rampe entre mairie et école pour l'adapter aux PMR,
- matérialisation des emplacements de stationnement entre la mairie et le presbytère,
- abandon du parvis entre mairie et fontaine,
- reprise de l'aménagement des deux passages de part et d'autre de l'église,
- matérialisation d'un cheminement piétons entre la rue principale et la place du village.

Place du calvaire et chemin du Besson :

- agrandissement, si possible, de l'espace de stationnement, matérialisation des emplacements,
- espace repos détente en continuité du talus actuel,
- réaménagement et traitement du chemin du besson,
- création d'un point d'information et de signalisation pour le village et les Guérins.

Rue principale :

- principe de rétrécissement de la voie en entrée de village côté Lardier,
- création d'une seconde passerelle le long du pont du torrents des Murets et liaison avec le cheminement doux des Vincents,
- création d'un plateau au niveau de la chaussée actuelle entre la maison Bourricard et la maison Lagarde,
- principe d'un passage public et, si possible, d'une placette au droit de la liaison avec l'opération future de Champ la Reine,
- Valorisation de la fontaine et des panneaux informatifs,
- mise en place d'une signalétique pour localiser les principaux équipements et la continuité avec l'accès au col des Guérins.

Espace entrée de village côté Gap :

- accord sur le principe d'aménagement de l'espace autour de la notion d'escalade,
- amélioration des conditions de stationnement : matérialisation et création de nouvelles places.
- déplacer ou masquer l'espace poubelles,

- réaménager l'accès au chemin des Murets et à la passerelle,
- création d'un panneautage signalétique et informatif.

Le col des Guérins

Principes d'aménagement :

- dissociation entre le garage de la dameuse/atelier et le nouveau local de la station,
- l'aménagement du col vise à améliorer l'accueil du public et à ouvrir à de nouvelles fréquentations familiales ou en liaison avec les activités possibles (escalade, VTT, équitation, randonnée....) et accessoirement à canaliser le stationnement sauvage et le camping longue durée,
- création d'un espace stationnement, accueil de nuit et maison de la station sur les terrains récemment acquis par la commune,
- création de zones d'animation et de loisirs autour de l'escalade, la randonnée, la découverte nature, la pratique du VTT ...,
- mise hors véhicules motorisés juste après la voirie d'accès aux stationnements, accès réservé aux personnes autorisées : ONF et exploitation forestière, agriculteurs, particuliers propriétaires de parcelles en amont...,
- transformation de la plateforme haute en aire de loisirs et détente (piquenique) et zone de travail pour l'ONF et les forestiers,
- création d'un espace information sur les activités, les circuits, les itinéraires....

Localisation des équipements et aménagements :

- positionnement du local de la dameuse en contrebas du talus en pied du champ de neige et face de l'actuelle maison de la station, avec chemin d'accès et aire de service,
- nouvelle maison de la station le plus proche possible de l'aire de stationnement et de la zone d'accueil de nuit, de préférence proche de la voirie actuelle et de la barrière.

Des points restent en suspens et/ou demandent un complément dans l'approfondissement des scénarios ou sont différés en attente de décision communale en particulier sur les disponibilités foncières :

Le village :

Espace entrée de village côté Gap :

- lors de la réunion il a été proposé, par un participant, d'étudier la possibilité de réaliser le ramassage scolaire sur le parking actuel. Un nouveau scénario viendra compléter les 2 déjà proposés (doublement de la RD 19 et création d'un espace collecte/parking en sortie de village côté Lardier),
- détermination des autres équipements selon l'hypothèse choisie,
- nature des aménagements à réaliser sur l'espace loisirs (city stade, mini foot), parcours escalade,

Choix du principe de ramassage scolaire :

- en liaison avec le point précédent opter pour une des trois propositions : le long du RD 19, en sortie Lardier ou sur le parking actuel.

Aménagements en pourtour de l'espace de loisirs :

- espaces à redimensionner et à préciser.

Placette et plateau traversant sur la rue principale :

- valider l'emprise foncière en taille et en localisation pour la placette et par conséquence pour le plateau

En ce qui concerne l'aménagement du village, l'implantation d'un nouveau commerce venant remplacer la boulangerie qui doit fermer, était le point de départ de la réflexion du bureau d'étude. En marge de ce travail trois éléments ont récemment fait évoluer les scénarios sur ce point précis :

- Le diagnostic de la maison Lagarde est terminé et il a montré de graves anomalies structurelles dans le bâtiment qui nous imposent de le découvrir totalement. Les travaux ne pourront donc pas se faire en présence des locataires en place,
- M. et Mme Bourricard ont fait savoir récemment à la mairie qu'il souhaitait vendre leur maison dans le village. Celle-ci est idéalement située pour permettre l'aménagement d'un passage entre le futur quartier de Champ la reine et la place du village. Elle est aussi suffisamment vaste pour installer le commerce que nous cherchons à créer et sa partie habitable est facilement requalifiable pour y loger les locataires de la maison Lagarde pendant les travaux,
- M. Gillibert, propriétaire de terrains dans l'emprise du projet d'aménagement de Champ La Reine est aujourd'hui favorable à leur cession à la commune (environ 11 000 m² à 27 €/m²). Il est également favorable à une régularisation, au frais de la commune, des actes de propriétés de divers ouvrages publics construit avec son accord chez lui (nouvelle emprise du départ de la route des Guérins, chemin du Besson, parking et aire de repos de l'ancien « quai »). Enfin il est favorable à une cession d'environ 2 000 m² de terrain agricole (1€/m²) jouxtant le rond point de l'entrée du village sur la route de Lardier. Ces derniers permettront la création d'un point de stationnement sécurisé pour les cars de transport scolaire.

Le Maire adressera un courrier à la direction des Domaines pour demander une évaluation de la maison Bourricard et des terrains Gillibert.

Pour ce qui est du col des Guérins, Guy Tourrés demande si des places de camping ont été intégrées à l'aménagement. La réponse est négative, seul des places de parking et de stationnement de camping cars sont prévus.

Mathieu Allain-Launay s'assure que le financement des travaux de requalification de l'actuelle maison de la station en logement soient bien intégrés dans le projet global.

Les conditions de financement de ces opérations n'ont par ailleurs jamais été aussi nombreuses et favorables qu'en ce moment que ce soit via les banques, l'établissement public foncier régional, la caisse des dépôts et consignation ou le fond de subvention « espaces valléens ».

La CCTB a délibérée pour prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement au Guérins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le maire à poursuivre les discussions avec M. et Mme Bourricard,
- Autorise le maire à signer avec M. Gillibert l'ensemble des documents contractuels nécessaires :
 - à la régularisation des actes de propriété des équipements publics dont l'emprise est située chez lui,
 - l'acquisition des terrains dont il est propriétaire et qui sont nécessaires à l'urbanisation de Champ la Reine,
 - l'acquisition des terrains permettant la création d'un arrêt sécurisé pour les cars de transport scolaires,

- Autorise le Maire à poursuivre ses investigations pour le financement de ces acquisitions.

- **Urbanisme et PLU :**

Au cours du séminaire organisé par le SCoT le 3 juin, il a été rappelé que le PLU doit être rendu conforme à la loi Grenelle avant le 01/01/2017 (sinon les autorisations d'urbanisme risquent d'être fragilisées) et compatible avec le SCoT pour février 2017.

Le Maire a adressé un courrier à la DDT afin de savoir si une simple modification pourrait suffire plutôt qu'une révision qui demande beaucoup plus de temps.

Une demande verbale a été faite au SCoT pour vérifier la compatibilité du PLU avec ses prescriptions.

- **Motion de solidarité avec les éleveurs :**

Après la perte par le GAEC Prachard de 17 génisses à Céüzette à la suite d'une attaque de loups qui doit encore être officialisée, le conseil comme il l'a déjà fait deux fois par le passé :

- exprime sa solidarité avec les éleveurs de la commune,
- demande à être destinataires des éléments de connaissances en possession des services de l'Etat en ce qui concerne les populations de grands prédateurs pouvant impacter les élevages de la commune,
- regrette d'exprimer pour la troisième fois les mêmes remarques sans qu'elles ne soient suivies d'effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve les termes de la motion qui lui est proposée.

- **Questions diverses :**

Sécurité :

La commune a été le siège de plusieurs interventions de la gendarmerie à la suite d'une suspicion d'enlèvement d'enfant (heureusement sans fondement), de la recherche d'une adulte handicapée (heureusement retrouvée), d'un cambriolage d'une résidence secondaire.

Ecole de parapente :

Pas de nouvelle depuis la demande d'accès à la piste de Céüzette par un véhicule de l'école de parapente de Tallard

Théâtre de la passerelle

Le projet d'un spectacle du théâtre de la passerelle début octobre à Céüzette est toujours d'actualité et la préparation de cette manifestation suit son cours normalement.

Acquisition d'un défibrillateur

GROUPAMA finance une partie de l'acquisition de ce matériel. Il est décidé d'en installer un à la Mairie. Une formation à son utilisation sera assurée pour toutes les personnes qui le souhaiteront.

Bulletin municipal

Le numéro de juillet est en cours de rédaction. Il comportera un article sur le projet de méthanisation, un exposé sur les aménagements du village et du col des Guérins et (après accord de son directeur) un article sur le foyer de vie des Guérins.

Comité de pilotage Natura 2000

Il se tiendra à Sigoyer le 19 juillet .

Journée de Céüze

L'association Les 2 Ceüse organise dimanche 10 juillet au col des Guérins la journée de Céüse à partir de 13h00. Plein d'animations pour les grands et les petits

Station d'épuration des Guérins

La CCTB qui en a la gestion commence les études pour sa remise à niveau.

SCOT de l'aire gapençaise

Maurice Ricard a laissé la présidence de cet organisme, son remplaçant entre en fonction la semaine prochaine.

Transport scolaire

Les conseillers départementaux ont interrogé la mairie à propos du transport scolaire. Une réponse portant sur les réaménagements nécessaires à la mise en sécurité du point d'arrêt des bus (déplacement à l'entrée du village côté Lardier, acquisition de terrain, travaux neufs) leur sera faite en les sollicitant pour la participation de leur collectivité à cet effort indispensable.

Conseil d'école – Aménagement des rythmes scolaires

Les effectifs de l'école sont suffisants pour qu'il n'y ait pas de crainte d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine (48 enfants à la rentrée, 52 à partir de janvier).

Le conseil d'école de fin d'année scolaire devrait confirmer l'opposition stricte du corps enseignant et des parents pour un regroupement des heures d'animation périscolaires le vendredi après midi. Ceci avait pour but de :

- permettre l'embauche d'une personne salariée (un contrat de une fois trois heures par semaine est plus facile à pourvoir que 3 fois une heure) pour assurer ces animations que les bénévoles de la commune peinent à pérenniser,
- de disposer d'un temps suffisant pour envisager des activités nécessitant un déplacement comme la pratique du ski au col des Guérins par exemple.

Assez étonnamment, après que les parents se soient inquiétés de la qualité des animations proposées par la commune quand cet aménagement obligatoire des rythmes scolaires a été initié, ils seraient aujourd'hui plutôt partisans d'une garderie.

Le conseil municipal, après les remarques reçues par chacun de ses membres, remercie Sandrine Hauser et André Garcin pour la qualité de l'accueil qu'ils ont réservé aux enfants de l'école à l'occasion des visites de leur exploitation. Elles ont été l'occasion d'une découverte d'un produit (le lait) que d'aucun qualifie de bon pour la santé et du métier d'éleveur avec une démonstration de traite notamment.

La séance est levée à minuit cinq

Délibérations du conseil municipal :

- arrêté préfectoral du périmètre de la future communauté d'agglomération
- Convention avec le relais assistantes maternelles (RAM) de Veynes
- programme voirie 2016
- Acquisition foncière et régularisation d'actes de propriété d'équipement publics existants avec M.Gillibert
- Motion de solidarité avec les éleveurs

Vu et approuvé, les conseillers municipaux